



République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique
Université de Tunis El Manar
Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tunis



Tunis, le 02-09-2018

Critères Minimaux de Recevabilité des dossiers d'Habilitation par la Commission de Doctorat et d'Habilitation Universitaire en Télécommunications de l'ENIT

La recevabilité scientifique d'un dossier de candidature à l'habilitation universitaire, n'est accordée par la Commission d'Habilitation Universitaire Telecom, que si les critères minimaux suivants sont remplis :

1. Le dossier de candidature doit comporter au moins :
 - ✓ Quatre (4) articles journaux publiés dans des revues scientifiques de spécialité, indexés et à facteur d'impact selon Thomson Reuters.
Le nom du candidat doit être en premier auteur dans 2 articles et en deuxième auteur dans les deux autres. Un article dont le nombre de signataires dépasse trois auteurs, ne sera pas comptabilisé.
 - ✓ Trois (3) conférences classées.
2. Le candidat doit avoir participé à une dynamique de recherche impliquant des doctorants et toute participation devra être justifiée par des publications communes avec le doctorant et le directeur de thèse.
3. Le candidat devrait avoir assuré l'encadrement de trois (3) mastères de recherche soutenus.
4. Le dossier de candidature doit comporter la production pédagogique (Livre, Chapitre de livre, Polycopié de cours, TD ou TP) que le candidat considère comme la plus significative en termes d'apport personnel en contenu, ainsi que les justificatifs de l'encadrement d'au moins trois (3) Projets de Fin d'Etude d'Ingénieur en Télécommunications/Informatique.
5. Tout document contenu dans le dossier de candidature et comportant du "plagiat" conduirait à la prise de sanctions selon la réglementation en vigueur.

Houria Rezig
Présidente de la Commission Telecom-ENIT